

PROGRAMME DE SOUTIEN PERSONNALISÉ AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES CONTEUR.EUSES (COACHING) – 2023-2024

**Date limite pour le dépôt des demandes : 1ER SEPTEMBRE 2023**

## LE PROGRAMME

### Objectifs du programme

Le *Programme de soutien personnalisé au développement des compétences du conteur ou de la conteuse (coaching)* vise l’amélioration des compétences actuelles ou l’acquisition de nouvelles compétences chez les professionnel.les du conte, soit :

* + La recherche d’information liée au conte
  + L’analyse d’une histoire
  + La composition d’une histoire
  + Les techniques de voix et de diction
  + Les techniques de mouvement
  + Les techniques d’improvisation
  + L’utilisation d’autres formes d’art complémentaires à sa démarche
  + La création d’un spectacle de conte
  + La mise en scène d’un spectacle
  + La diffusion d’un spectacle
  + L’analyse de la profession
  + La création d’interventions en médiation avec le conte
  + La gestion de carrière professionnelle
  + La démarche artistique
  + L’entraînement artistique
  + Les technologies utiles à sa pratique

### Descriptif du programme

Le mentorat (*coaching*) est une forme d’apprentissage personnalisé qui vise le développement des compétences et des ressources du ou de la conteur.euse dans sa pratique professionnelle.

La personne mentor (*coach*) est là pour questionner, proposer des approches et des structures de soutien fondées sur l’exploration. **Elle n’est pas là pour donner des recettes toutes faites, mais bien pour faire réfléchir la personne qu’il accompagne et pour l’amener à trouver elle-même les réponses aux questions qu’elle se pose sur sa pratique.**

Il est à noter qu’un.e individu participant au programme peut demander à travailler avec deux mentors. Dans ce cas, chacun.e des mentors sera évalué.e par le jury.

### Durée du programme

Les personnes dont la candidature sera retenue obtiendront un suivi individuel par le ou la mentor de leur choix au rythme, à la fréquence et dans le contexte qui répond le mieux à leurs besoins. Ainsi, elles auront la chance de travailler sur des aspects spécifiques de leur pratique artistique durant une longue période de temps. De ce fait, les individus intéressé.es doivent être en mesure de démontrer la pertinence de leur participation au programme dans une perspective à long terme.

La durée des interventions est variable, mais limitée à un maximum de 20 heures par candidat.e. Aucun mentorat ne peut se terminer **après le** **20 mars 2024**.

### Qualification et choix du mentor

Le ou la mentor est une personne-ressource dont l’expertise est en lien avec la problématique identifiée. Elle accompagne le ou la participant.e dans l’acquisition des compétences visées et lui permet d’acquérir plus d’autonomie.

### Résultats attendus

Les individus sélectionné.es auront la responsabilité de maximiser le temps passé auprès de leur mentor*.* Il ne s’agit pas d’un atelier où c’est le formateur ou la formatrice qui dirige, mais bien d’**un travail de cocréation qui demande une implication maximale des personnes retenues**. Celles-ci, dans leur demande, devront donc démontrer l’impact durable qu’aura ce mentorat dans le développement de leurs compétences. C’est également afin de maximiser les retombées du programme que le nombre de besoins à couvrir devra se limiter à trois.

Les résultats attendus dépendront des objectifs identifiés dans chacune des candidatures.

## LES CRITÈRES D’ADMISSIBILITÉ

### Personnes visées

Le *Programme de soutien personnalisé au développement des compétences du conteur ou de la conteuse (coaching)* soutient chaque année entre 8 et 15 professionnel.les du conte, et ce, dans toute la province. Ce programme est destiné aux individus détenant une formation préalable et possédant un minimum de 3 ans d’expérience.

**Il n'est pas possible de bénéficier du programme durant deux années consécutives.**

### Candidatures admissibles

Les candidat.es doivent obligatoirement :

* Exercer le métier de conteur ou conteuse de façon professionnelle;
* Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
* Ne pas étudier à temps plein;
* **Avoir suivi au moins une formation en conte.**

Le programme est ouvert aux artistes multidisciplinaires ou qui souhaitent ajouter le conte à leur pratique ainsi qu’aux artistes de la relève ayant une certaine expérience. Il ne constitue pas une porte d’entrée vers le milieu du conte.

### Dépenses admissibles

Le montant maximum octroyé par demande est de **2080 $**, réparti comme suit :

* 1680 $ plus taxes pour couvrir les honoraires du mentor;
* 400 $ pour couvrir des frais de location d’espaces.

#### Frais de déplacement et de séjour

85% des frais de déplacement, d’hébergement et de repas seront remboursés pour les participant.es habitant à plus de 50 kilomètres du lieu où se tiendra leur mentorat, et ce, selon les modalités d’Emploi-Québec. **Ces frais devront faire l’objet d’une estimation de la part des candidat.es dont la demande est acceptée et être approuvés par la** **personne responsable du programme.**

#### Contribution du candidat ou de la candidate

Les frais de participation sont fixés à 185 $.

### Règlements et modalités de paiement

Aucune activité d’accompagnement ne peut avoir lieu **après le** **20 mars 2024** et aucuns frais ne peuvent être engagés après cette date. De même, le mentorat ne peut être reporté à une année financière ultérieure.

La contribution financière des personnes retenues doit être payée avant le début du mentorat.

Les factures et autres demandes de remboursement de frais doivent être adressées au Regroupement du conte au Québec (RCQ), qui veillera au paiement de celles-ci dans les 30 jours suivant leur réception.

## MISE EN CANDIDATURE

### Processus de demande

Les conteur.euses intéressé.es devront communiquer par téléphone avec la personne responsable du programme **avant** de soumettre un dossier.

### Renseignements et documents à fournir

* Coordonnées complètes du candidat ou de la candidate
* Curriculum vitae
* Statut (relève, mi-carrière, d’expérience)
* Démarche artistique
* Compétences à travailler durant le mentorat
* Explication des besoins en fonction des compétences identifiées
* Nom de la personne mentor souhaitée et démonstration par le ou la candidat.e que celle-ci possède les aptitudes nécessaires pour favoriser l’atteinte des objectifs énoncés
* Curriculum vitae, lettre d’intention et biographie de la personne mentor pour permettre au jury d’identifier ses compétences et son expérience en lien avec les besoins identifiés (le ou la coach doit expliquer pourquoi et comment il ou elle compte aider l’artiste)

### Évaluation des demandes

Un jury formé de trois pairs issu.es du comité Formation du RCQ évaluera les demandes reçues. Il est à noter que ce jury change chaque année.

L’évaluation des demandes est basée sur les critères suivants :

* Le statut professionnel du conteur ou de la conteuse correspond au profil recherché;
* Les compétences à travailler et les besoins en mentorat sont bien identifiés et réalistes (**maximum de trois**);
* L’explication du choix du mentor est claire et logique en fonction des besoins énoncés;
* Le candidat ou la candidate a su démontrer que les compétences visées vont au-delà des besoins spécifiques d’un projet de spectacle et auront un impact sur son développement artistique et professionnel à moyen et long termes.

**La candidature doit démontrer un lien clair entre le mentorat demandé et la démarche artistique du conteur ou de la conteuse.**

**Les réponses seront transmises au courant du mois de septembre**. De cette façon, les mentorats pourront débuter dès la fin septembre.

### Inscription

Les personnes intéressées doivent remplir le [formulaire d’inscription](https://forms.gle/f25nqwV7XnpYT3MM6) et transmettre l’ensemble des documents exigés à [formation@conte.quebec](mailto:formation@conte.quebec).

**DATE LIMITE : 1er SEPTEMBRE 2023 À MINUIT**

## DIRECTIVES POUR LES PROJETS ACCEPTÉS

Une fois leur demande acceptée, les participant.es devront présenter un **plan de mentorat (*coaching*) comprenant un échéancier** ainsi qu’un **budget prévisionnel du mentorat** à la personne responsable du programme. Il est à noter que le plan doit être créé avec la personne mentor et signé par elle.

Les candidat.es retenu.es disposeront d’un **maximum de 20 heures de mentorat**. Ce nombre peut varier selon les besoins de la personne mentorée.

Les rencontres de mentorat se tiendront **entre le 30 septembre 2023 et le 20 mars 2024**. L'horaire des rencontres sera déterminé par un accord commun entre l'individu retenu et son ou sa mentor.

À mi-chemin du mentorat, un suivi sera effectué afin de s’assurer que le tout se déroule correctement, de valider que le plan est respecté ou d’expliquer toute modification au cheminement prévu.

Enfin, dans les trois mois suivant la fin de la participation au programme, un **formulaire d’évaluation** sera soumis aux personnes mentorées.

Il est à noter que les participant.es pourront en tout temps communiquer avec la personne responsable du programme afin de lui faire part d’une problématique rencontrée dans le cadre de leur mentorat, ou encore si un besoin d’encadrement supplémentaire se fait sentir.

## POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

**David Berthiaume-Lachance**  
[formation@conte.quebec](mailto:formation@conte.quebec)  
514 970-7276  
7755, boulevard Saint-Laurent, suite 300  
Montréal (Québec) H2R 1X1

*Ce programme est offert par le Regroupement du conte au Québec grâce à la contribution financière d'Emploi-Québec, en collaboration avec Montréal, arts interculturels (MAI).*



